RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01162
Numéro SIREN : 521 851 600
Nom ou dénomination : MS CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2024 sous le numéro de dépôt 5382

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise	SAS MS CONSEIL	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	ZAE DU BOSC 6 RUE DE LA GARRIGUE 34130 MUDAISON	
SIRET	52185160000028	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	20 016	030 7 620	12 395
	Immobilisations financières * (1)		040	105 597	042	105 597
	Total I (5)		044	125 613	048 7 620	117 993
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	38 146	070 17 138	21 008
		Autres * (3)	072	41 449	074	41 449
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	187 255	086	187 255
	Charges constatées d'avance *		092	25 376	094	25 376
	Total II		096	292 226	098 17 138	275 088
	Total général (I + II)		110	417 839	112 24 758	393 081

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	5 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	21 976
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	161 041
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	288 017
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 809
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 86 110)	172	101 366
	Produits constatés d'avance	174	-110
	Total III	176	105 064
	Total général (I + II + III)	180	393 081

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	8 310
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	40 652		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 000

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié Conforme

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS MS CONSEIL — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2022

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

						N	N-1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218	257 698	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	63	
						Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	257 761	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail :	- mobilier :	- immobilier : 26 537)			242	122 566	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	697)			244	697	
	Rémunérations du personnel*						250	163 751	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254	2 289	
	Dotations aux provisions						256	2 063	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	346	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
						Total des charges d'exploitation (II)	264	291 711	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-33 950	
Produits financiers (III)	280	195 626		**Charges financières (V)**			294	1 370	
Produits exceptionnels (IV)							290	2 000	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	1 265	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**						310	161 041	
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	161 041	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	25 131			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986	ZFU -TE *(44. octies A)*	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981	JEI *(44. sexies A)*	989					
	ZRD *(44 terdecies)*	127	ZRR *(44. quindecies)*	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991	Investissements outre-mer	344					
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345							
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350	195 367	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	9 195
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372	9 195

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

MS CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social: 6 rue de la Garrigue, 34130 MUDAISON 521 851 600 RCS MONTPELLIER

*Ci-après la « **Société** »*

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 10 avril,
À 18 heures,

Les associés de la Société MS CONSEIL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société sis 6 rue de la Garrigue, 34130 MUDAISON, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michael STEINFELD, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Cornelia FELGENTRÄGER, épouse STEINFELD, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,

CR MST

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération des mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 161 041 euros, auquel est rajoutée une somme de 18 949 euros, prise sur le Report à Nouveau, pour constituer une somme distribuable de 180 000 euros, de la manière suivante :

175 000 euros à titre de dividende aux associés, soit 17,50 euros par action,

Et une dotation de 5 000 euros à la Réserve légale qui sera ainsi portée à 10 000 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 11 avril 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 175 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
50 000 euros, dont 32 000 euros éligibles à la réfaction de 40%.

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
Aucune distribution.

Exercice clos le 31 décembre 2019
10 000 euros, dont 1.000 euros éligibles à la réfaction de 40%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération annuelle de Monsieur Michael STEINFELD, s'élevant à 125 000 euros, ainsi que le paiement des charges sociales obligatoires et facultatives sur cette rémunération, s'élevant au total à 38 751 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

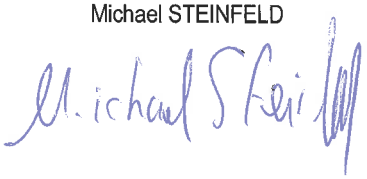
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Michael STEINFELD



La Secrétaire
Cornelia STEINFELD

